



1^{ère} Séance plénière
Jeudi 12 Mars 2009



[Exposé de François-Xavier d'Aligny, Président, Fondation pour le Développement de l'Enseignement International \(FDEI\)](#)

Mesdames et Messieurs, je vous propose de poursuivre nos travaux. Nous avons un emploi du temps chargé cet après-midi : il est 15h40, notre objectif est d'avoir terminé cette séance plénière vers 18 heures, mais elle est bien remplie, de sorte qu'à partir de 18 heures vous puissiez vous retrouver les uns les autres, faire connaissance, échanger vos expériences réussies comme moins réussies, puisque comme vous le savez, l'autre objectif de ce Congrès, au-delà des travaux d'ordre technique, est de permettre à chacun d'entre vous de connaître d'autres participants sans devoir toujours passer par la FDEI pour être en contact. Donc nous essaierons d'avoir terminé vers 18 heures, puis il y aura, grâce à l'amabilité du Proviseur, un apéritif qui sera servi là où vous étiez tout à l'heure pour vous enregistrer. Il y aura ensuite le dîner et nous reviendrons tout à l'heure à la suite de l'organisation.

Je vais maintenant vous faire une présentation pour « mettre les pendules à l'heure » et s'assurer que vous ayez tous le même niveau et la même qualité d'information sur ce qui s'est passé dans le domaine des Sections Internationales depuis le 1^o Congrès du 18 septembre 2007. Pendant cette présentation, je diffuserai une interview que j'ai eu le plaisir de faire avec une jeune étudiante, ancienne élève d'une Section Internationale, puis je terminerai ma présentation.

Ensuite, Monsieur le Proviseur, Monsieur Alain Brulant, a eu la gentillesse d'accepter de vous informer sur ce qu'est le CIV, sur son mode de fonctionnement et sur l'enrichissement qu'il procure aussi bien à ses enseignants qu'à ses élèves.

Comme je vous l'indiquais, quels sont les objectifs de ce deuxième Congrès ?

- Permettre à la communauté des Sections Internationales de mieux se connaître
- Travailler sur des sujets d'actualité
- Faire des propositions. Vous avez entendu que le Ministre a indiqué dans son discours qu'il était ouvert aux propositions que nous lui ferions et j'espère qu'il en tiendra compte. Concrètement cela veut dire que l'objectif des 4 ateliers de demain matin est qu'ils débouchent sur des propositions qui vous seront résumées en début d'après-midi demain, de sorte qu'elles puissent être ensuite transmises au Ministre.

Alors qui sommes-nous ici aujourd'hui ?

- Du côté des Parlementaires, Monsieur le Sénateur vous serez rejoint demain en fin de matinée par un de vos collègues du Sénat, Monsieur André Ferrand qui est un des Sénateurs des Français de l'étranger
- Des représentants d'ambassades des pays membres du dispositif des Sections Internationales. Comme vous l'avez entendu, le Ministre a en particulier salué les représentants de l'ambassade de Chine puisque la Chine est à ce jour le dernier pays à avoir rejoint le dispositif des Sections Internationales
- Des membres de cabinets ministériels
- Des représentants du Ministère de l'Education nationale. Je salue en particulier la présence de Monsieur Jean-Pierre Attal, de la Direction des Relations Européennes et Internationales et de la Coopération
- Des représentants d'universités non françaises. Vous les rencontrerez demain au moment de la table ronde en seconde partie de matinée
- Des chefs d'établissement, bien sûr
- Des directeurs et des enseignants coordinateurs de Sections Internationales, bien sûr également
- Des enseignants de Sections Internationales
- Des examinateurs OIB des pays partenaires
- Des Présidents ou vice-Présidents d'associations de parents d'élèves spécifiques
- Des représentants d'entreprises. Je pense bien sûr à un certain nombre d'entre vous qui ajoutent à leur vie professionnelle leur engagement au bénéfice des Sections Internationales. Par ailleurs, vous verrez que nous avons réussi à réunir pour notre table ronde de demain des entreprises qui sont je crois assez parlantes pour les jeunes, des entreprises de haute technologie : Amadeus, basée ici sur le site de Sophia-Antipolis, qui organise et gère la plateforme de réservations de la plupart des grandes compagnies aériennes ; Google que je n'ai pas besoin de présenter et dont le représentant viendra exprès de Dublin ; et enfin, Orange que je crois ne pas avoir besoin non plus de vous présenter
- Les membres du Comité Exécutif de la FDEI.

Quel est le contexte de ce deuxième Congrès ?

Je vais peut-être rappeler quelques unes des valeurs auxquelles le Ministre s'est référé et les enjeux au cœur desquels se retrouve le dispositif des Sections Internationales. Je vous laisse regarder cette diapositive et ne vais pas les citer tous : comme je le disais à l'instant, certains ont été rappelés par le Ministre, l'excellence par exemple évidemment ; l'attractivité du territoire : Monsieur le Sénateur, vous avez y vous-même également fait référence ; équipes multi-culturelles dans l'entreprise ; la diversité culturelle, naturellement ; l'emploi, naturellement aussi ; les pôles économiques, un sujet plutôt franco-français ; mieux dépenser l'argent public : on peut y revenir, Monsieur le Sénateur, indirectement cela touche des sujets que vous avez abordés ; l'égalité des chances ; fuite des cerveaux ; l'actif pour les entreprises que représente le multiculturalisme : c'est un sujet très important à l'époque de la globalisation ; compétition des savoirs, naturellement.

Ce qui nous unit

- La meilleure réponse aux défis décrits dans la diapositive précédente. Nous voyons bien que toute la pédagogie et toute l'organisation des Sections Internationales et de l'OIB sont une réponse d'excellence à ces défis pris comme un ensemble. C'est la meilleure que nous ayons pu identifier nous au niveau de la FDEI après avoir comparé

ce qui se passe au niveau d'autres dispositifs un peu spécialisés dans différents pays du monde

- Une grande homogénéité d'intérêts : ouverture d'esprit des parents d'élèves ; la population : des impatriés, des migrants, des enfants expatriés rentrant d'expatriation, des enfants de familles bi-nationales ainsi également que des familles franco-françaises profondément motivées pour leurs enfants par le plurilinguisme et le multiculturalisme et qui s'investissent donc sérieusement au bénéfice de leurs enfants dans le cadre du dispositif des Sections Internationales
- Un dispositif pédagogique unique au monde, et ce dès l'école primaire, et qui est à la disposition de l'ensemble du système éducatif français (établissements publics aussi bien qu'établissements privés et privés sous contrats)
- Un enrichissement professionnel des enseignants : nous tous, qui sommes actifs dans le cadre des Sections Internationales, le vivons tous les jours
- Un baccalauréat, l'OIB, qui est évidemment en compétition avec le Bac de Genève et qui est l'un des 2 seuls baccalauréats véritablement internationaux, par comparaison avec les baccalauréats bi-nationaux
- Un intérêt réel pour la langue et la culture françaises : ceci est l'une des composantes de la valeur d'intégration à laquelle le Ministre s'est référé

En conclusion de cette analyse, nous parlerons donc français au cours de ce Congrès puisque c'est la langue qui nous est commune et qui nous unit.

Nos différences internes

J'y passerai brièvement, mais on ne peut pas les ignorer. Ce qui est important, c'est qu'elles ne sont que de l'ordre du statut. Alors, le statut c'est important mais, enfin, il faut quand même le laisser à sa place et je me répète en soulignant que ces différences ne sont donc que de l'ordre du statut :

- En réponse à ce que je soulignais à ce sujet parmi les éléments qui nous unissent, il existe des différences de statut parmi les établissements qui offrent des Sections Internationales : comme évoqué il y a quelques instants, ce sont des établissements publics, mais également des établissements privés et des établissements privés sous contrat qui offrent ces Sections Internationales et qui conduisent à l'OIB. Et M. Attal, de la DREIC, délivre le label « Section Internationale » à ces établissements quel que soit leur statut pour autant naturellement qu'ils remplissent le cahier des charges de ce qu'est une Section Internationale
- Pour les familles il y a, Monsieur le Sénateur vous y faisiez référence, des Sections Internationales qui mettent les familles financièrement à contribution et d'autres pour lesquelles ce n'est pas le cas
- Et puis il y a une différence sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir et sur laquelle M. François Perret, le Doyen de l'Inspection Générale de l'Education nationale, avait été particulièrement clair lors de son discours prononcé en ouverture du 1^o Congrès des Sections Internationales le 18 septembre 2007 : il y a en effet certains établissements dans lesquels les enseignants de la Section Internationale sont des enseignants français. Nous n'avons bien sûr rien contre les enseignants français, ce n'est évidemment pas le sujet, mais une Section Internationale pure est, comme nous le savons, une Section dont les enseignants sont natifs du pays de cette Section, sont titulaires d'un diplôme d'enseignant du pays de la Section et où ils enseignent évidemment dans la langue de la Section le programme du pays de cette Section.

Et là il y a une différence parce que, si certes cette règle est respectée dans un grand nombre de Sections Internationales, il est clair que ce n'est pas le cas dans toutes. C'est une question importante, d'abord sur le plan du principe, mais également compte tenu du rythme d'accroissement et de développement du nombre de Sections Internationales.

Maintenant je vais vous présenter quelques statistiques, justement sur le sujet de l'OIB et du Bac de Genève. Ce sont des statistiques qui se réfèrent uniquement aux candidats présentés et qui sont un petit peu artificiellement favorables à l'OIB car les chiffres repris pour le Bac de Genève, donc le IB, n'incluent d'une part que la session du mois de mai et d'autre part qu'un seul des 4 blocs du Bac de Genève. Donc si on incluait dans ces statistiques les 2 sessions (mai et automne) et les 4 blocs (par exemple le bloc de la session de rattrapage, etc...), on arriverait à des chiffres pour le Bac de Genève qui seraient encore supérieurs à ceux que vous voyez là.

Ceci étant dit, vous avez donc devant vous les résultats d'une étude que nous avons menée depuis l'année 2003. D'abord sur la France, sur les candidats présentés en France : il apparaît que tant qu'on reste en France, nous pouvons être relativement satisfaits de ce que nous voyons d'une part en valeur relative, c'est-à-dire en termes de comparaison entre l'OIB et le Bac de Genève, et d'autre part en valeur absolue puisque nous voyons que le nombre de candidats présentés à l'OIB en France a augmenté de pratiquement 50% entre 2003 et 2008, passant de 919 à 1483, d'après les chiffres de votre ministère, Monsieur Attal. Ceci sont donc les chiffres concernant les candidats présentés en France.

Maintenant, si l'on passe aux candidats présentés dans le monde, vous voyez que tout s'inverse. N'oublions pas tout d'abord qu'il y a quelques établissements hors de France qui conduisent à l'OIB : ce sont par exemple certains lycées français à l'étranger comme ceux de Tokyo, Stockholm, Bruxelles ainsi que quelques établissements aux USA. C'est pour cela que le nombre de candidats présentés à l'OIB passe des 1483 en France seule pour 2008 à 1607 si l'on tient compte des candidats présentés hors de France. Maintenant, même en prenant comme je vous le disais, des chiffres défavorables au Bac de Genève, vous voyez que l'évolution en valeur absolue autant que la comparaison entre l'OIB et le Bac de Genève est complètement différente de ce que l'on observe en limitant l'analyse à la seule métropole, ce qui est quand même un comble dès lors que l'on parle d'international.

Alors, on sait bien que l'OIB est d'abord un diplôme français et que le Bac de Genève est un diplôme présenté dans le monde entier. Mais quand on voit les chiffres, on se dit qu'il y a encore beaucoup de travail à faire au bénéfice de la notoriété de l'OIB.

Le Bac de Genève n'est pas un mauvais diplôme, le but ici n'est pas de le dénigrer, c'est d'ailleurs un très bon diplôme : nous, à la FDEI, pensons néanmoins que l'OIB est légèrement supérieur sur le plan qualitatif. Disons, pour simplifier les choses, que ce sont 2 diplômes de qualité à peu près similaires, avec un léger « plus » pour l'OIB. En revanche, on voit bien avec quelle rapidité le Bac de Genève se développe.

Je reprends maintenant certains des chiffres qui ont été mentionnés par le Ministre. Il y a à ce jour 248 Sections Internationales en France (à comparer à 216 lors du 1^o Congrès des Sections Internationales en septembre 2007) : cette progression est plutôt sympathique. Ce chiffre vient du Ministère et il est donc a priori fiable.

Les plus nombreuses sont les anglo-saxonnes : vous savez que certaines conduisent à l'OIB américain, d'autres à l'OIB britannique et qu'elles s'appellent soit américaines, soit britanniques, soit anglophones. Les Sections espagnoles arrivent en deuxième position et j'ai plaisir à saluer les représentants de l'ambassade d'Espagne et du Consulat Général d'Espagne de Montpellier.

En termes de population, donc le nombre d'élèves, ce nombre a augmenté d'au moins 6% entre la dernière année scolaire et l'année scolaire en cours. Les chiffres au niveau du primaire ne sont pas disponibles, à notre connaissance. Donc, au seul niveau des collèges et des lycées, il y avait à la rentrée 2008 environ 13.760 élèves dans les Sections Internationales en France répartis sur 80 établissements, à comparer à 12.970 élèves et 69 établissements 1 an auparavant. Nombres auxquels ils convient d'ajouter les nombres d'élèves et d'établissements du primaire.

Pour mémoire, le nombre d'établissements conduisant au Bac de Genève est passé de 568 en 1998 (soit il y a 10 ans) à 890 il y a 5 ans et à 1432 cette année. On est quand même dans des échelles de grandeur très différentes.

Maintenant, quelques évolutions depuis le 1^o Congrès.

- J'ai prévu, Monsieur le Sénateur, de mentionner le jugement rendu dans sa sagesse habituelle par le Conseil d'Etat le 5 décembre 2007 qui confirme la légalité des Sections Internationales « payantes », y compris au sein des établissements publics.
- Sur les plans législatif et réglementaire, il n'y pas d'évolution particulière depuis le 1^o Congrès.

Au total, il est néanmoins important de souligner que le dispositif des Sections Internationales, qui furent créées il y a plus de 50 ans, et qui n'était fondé que sur le décret simple du 11 mai 1981 s'appuie maintenant sur un corps de doctrine législatif (loi cadre d'orientation scolaire, dite Loi Fillon, d'avril 2005 et loi de finances rectificative 2006), judiciaire (jugement du Conseil d'Etat mentionné à l'instant) et réglementaire (différents décrets, dont celui du 28 septembre 2006) solide. Permettez-moi de souligner ici que la FDEI est fière d'avoir apporté une contribution majeure à ces avancées.

- Au titre des autres évolutions, je me dois de mentionner l'ouverture à la rentrée 2008 des premières Sections Internationales chinoises. Au total donc, ouverture de 32 nouvelles Sections Internationales en France depuis 18 mois.
- Un élément important : l'intégration de l'organisation de l'OIB dans le Service Interacadémique des Examens et des Concours, le SIEC.
- Sur un plan complètement différent, la Résolution du Conseil Européen Education, Jeunesse et Culture du 21 décembre 2008 relative à une stratégie européenne en faveur du multiculturalisme
(http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/educ/104268.pdf)

Maintenant, nos principaux défis :

- je voudrais d'abord rappeler deux extraits de messages que M. Chirac avait adressés lorsqu'il était Président de la République et qui, à mon avis, résument assez bien les défis auxquels nous avons à faire face et auxquels le dispositif des Sections Internationales apporte des réponses parfaitement satisfaisantes :
"La diversité linguistique est la condition de la diversité culturelle et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La langue n'est pas une marchandise, la langue n'est pas une technique...L'obsession d'une langue unique au prétexte de l'efficacité est un leurre qui masque les effets de domination de la pensée unique dont la langue unique est l'antichambre" (discours de Caen, 9 Mars 2007).

"La culture générale, elle, doit être une préoccupation constante. Et quand nos enfants apprennent des langues étrangères, et je souhaite qu'ils en apprennent obligatoirement au moins deux, il faut que cet apprentissage soit aussi un apprentissage de culture et de civilisation. Je souhaite que nos enfants apprennent les langues à travers la littérature, le théâtre, la poésie, la philosophie, la science." (Lettre aux éducateurs, 4 septembre 2007)

Vous ne m'en voudrez pas si je mets un peu en avant la FDEI : aussi bien les textes législatifs et réglementaires mentionnés ci-dessus que le jugement du Conseil d'Etat, évidemment avec tout le respect dû à l'indépendance de cette haute institution, ou encore que les extraits ci-dessus, portent quelque part la signature de la FDEI.

- Au vu de tout ce que nous venons de dire, nous pensons que les principaux défis auxquels nous devons faire face au sein du dispositif des sections Internationales sont
 - a) évidemment accompagner le développement du nombre des Sections Internationales, en particulier au niveau des enseignants natifs des pays partenaires, et j'ai rappelé l'exigence formulée à ce sujet par le Doyen de l'Inspection Générale lors du 1^o Congrès des Sections Internationales
 - b) se fonder sur l'expérience des Sections Internationales pour encourager concrètement la mobilité internationale de longue durée des enseignants expérimentés français. En matière de longue durée, le Ministre a parlé dans son discours d'une expatriation d'une durée d'1 an dans le cadre du programme Jules Verne : vous, qui êtes des enseignants venant des pays partenaires, êtes en général en France pour plus d'1 an et il y a certainement des leçons à tirer de vos statuts, de la façon dont vous venez en France en tant qu'enseignants pour proposer et mettre en place au bénéfice des enseignants français des solutions similaires d'expatriation à long terme, non pas vers des lycées français à l'étranger mais vers des établissements allemands en Allemagne, américains aux USA, chinois en Chine, etc... Ceci serait la vraie réplique de ce que sont les Sections (pour un enseignant français, aller vers un Lycée français à l'étranger reviendrait, pour un enseignant britannique venant en France, à aller non pas vers une Section Internationale, mais vers une British School of par exemple Paris, ce qui n'est évidemment pas du tout la même chose)
 - c) approfondir la pédagogie des Sections Internationales : on sait bien qu'il y a là des points sur lesquels il faut avancer
 - d) réfléchir à l'éventuelle nécessité de normes communes à toutes ou à certaines Sections Internationales, et ce au bénéfice autant des élèves que des enseignants
 - e) assurer la promotion et développer la notoriété de l'OIB et des Sections Internationales. Actions auprès des organismes internationaux, l'OCDE par exemple, actions du Ministère de l'Education nationale auprès des medias.
L'OCDE : il y a eu au mois d'octobre à l'OCDE à Paris une réunion de ce qu'on appelle les experts gouvernementaux sur le sujet de l'éducation des enfants des migrants. Or d'une part le dispositif des Sections Internationales n'a pas été mentionné par l'expert représentant la France et, d'autre part, la France a obtenu une mauvaise note sur ce sujet de l'éducation des enfants des migrants, et ce alors même qu'avec le dispositif des Sections Internationales la France a un système qui, partiellement, apporte une réponse d'excellence, comme nous l'avons vu tout à l'heure, à cette question.

Actions du Ministère de l'Éducation nationale auprès des médias : il nous arrive les uns et les autres de lire des articles de journaux nationaux sur l'enseignement des langues en France. Or nous n'y trouvons jamais de référence aux Sections Internationales et à l'OIB : il est souvent fait mention des Sections européennes et orientales (et mon propos n'est bien sûr pas de dire du mal de ces Sections), mais il n'est pas admissible que les journalistes qui, avant d'écrire un article, font des recherches auprès du Ministère de l'Éducation nationale ne reçoivent du Ministère que des informations relatives aux Sections européennes et orientales

- f) parallèlement, veiller au maintien de la qualité de l'OIB. Je sais qu'un certain nombre d'entre vous ici sont sensibles à ce sujet. Répondre à l'accroissement du nombre de candidats en matière d'organisation des épreuves ainsi que d'homogénéisation des modes d'évaluation des candidats.

D'où donc les sujets que nous vous proposons pour les 4 Ateliers de la matinée de demain.

Quelques mots maintenant sur la Fondation pour le Développement de l'Enseignement International.

- Nous sommes soutenus par la Fondation de France sous l'égide de laquelle nous agissons, c'est-à-dire que nous sommes en termes administratifs français une fondation abritée. Ceci veut dire que la Fondation de France met à notre disposition sa réputation et ses services juridiques (si nécessaire). En revanche, elle ne nous apporte pas de soutien financier.
- Nous sommes soutenus également par nos entreprises partenaires, dont vous voyez les noms : EADS, Siemens, Mercedes Benz, ArcelorMittal, Saint-Gobain, Air France KLM, Robert Bosch, IBM et L'Oréal. Nous ne cherchons pas à augmenter considérablement le nombre de ces entreprises partenaires qui nous aident essentiellement dans 2 domaines :
 - la visibilité et la crédibilité, tout d'abord, car même en ces temps de crise ces entreprises représentent plus d' 1,5 million de collaborateurs dans le monde. La crédibilité de ce qu'elles représentent à l'international, de leur politique d'embauche est donc particulièrement forte
 - et puis elles nous servent de relais politique quand il y a des actions à entreprendre auprès des pouvoirs politiques.
- Nous avons des liens historiques avec le Lycée International de Saint-Germain-en-Laye. Nous travaillons aux niveaux français et européen, en particulier en Autriche et en Allemagne. Néanmoins, le Proviseur du Lycée International de Saint-Germain-en-Laye a la gentillesse de nous héberger, cet établissement étant, comme nous le savons, l'ancêtre du dispositif des Sections Internationales.
- Nous travaillons aussi avec la Commission Européenne de Bruxelles qui, dans certaines circonstances, nous a soutenu soit en co-finançant certains de nos colloques, soit en acceptant que la ou le Commissaire en charge de nos sujets vienne prononcer le discours d'ouverture de tel ou tel de nos Congrès, comme ce fut le cas en 2003 par exemple.
- Nous ne sommes que des bénévoles au sein de la FDEI. Je vous ai cité 3 de mes collègues tout à l'heure, et les nationalités représentées dans notre Comité Exécutif sont donc les USA, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, la Belgique, la Grande-Bretagne et la France.

Nos principales activités :

Nous avons organisé plusieurs colloques dont deux, celui-ci est le deuxième, consacré exclusivement au dispositif des Sections Internationales. Mais mon prédécesseur qui est notre Président d'Honneur, Bernard Trentini, et notre Vice-Président, Horst Frank, avaient déjà organisé d'autres colloques antérieurement. A cet égard, notre travail est un travail de communication dont les colloques font partie.

Nous travaillons également beaucoup avec les parlementaires : c'est comme cela que nous avons pu faire évoluer la Loi Fillon dont je vous parlais tout à l'heure, ou encore réussir un véritable acte de force en faisant passer un texte tout à fait sécurisant pour les Sections Internationales dans la loi de finances rectificative 2006.

Nous travaillons également avec des entreprises, des gouvernements européens, des administrations, des écoles ou des établissements scolaires qui ont des projets de création de dispositifs sur le plurilinguisme en général et de Sections Internationales en particulier, et nous recevons des questions sur le sujet qui viennent vraiment du monde entier.

Nous sommes par ailleurs Membre fondateur, Vice-Président et Trésorier de l'Observatoire Européen du Plurilinguisme avec lequel nous avons organisé un premier Congrès à Normale Supérieure rue d'Ulm et au Sénat il y a un peu plus de 3 ans et avec qui nous allons organiser un prochain Congrès à Berlin.

Notre Website (www.fdei.org) est maintenant disponible en français, allemand, anglais, espagnol, italien et polonais. Ce site comporte la deuxième ou troisième édition, établie en coopération avec les ministères de l'éducation nationale et des finances, de la carte de France des établissements à sections Internationales (sur cette carte, une Section qui existe en primaire + collège + lycée est comptée pour 1 Section, et non pas pour 3) : cette carte se dispense de commentaires car on voit bien qu'à l'Ouest d'une ligne allant de Calais à Nice, c'est un petit peu le désert en matière de Sections Internationales, même à Toulouse où il y a quand même Airbus et où il n'y a que 2 Sections Internationales (espagnole et britannique).

Je crois qu'il est maintenant temps de passer la parole à Monsieur Brulant qui va nous parler du CIV. La façon dont vous dirigez cet établissement, Monsieur le Proviseur, ainsi que ce qu'il représente sont d'un grand intérêt pour nous tous.
(voir autre document dans la Bibliothèque de notre Website pour cette présentation du CIV).



François-Xavier d'Aligny

Après avoir entendu ces présentations du CIV, nous avons un petit peu de temps pour des questions. Avant de donner la parole à la salle, je voudrais revenir sur un point concernant la notoriété de l'OIB que j'ai oublié d'évoquer tout à l'heure à propos des statistiques comparées de l'OIB et du bac de Genève.

Je crois qu'on arrive là au summum des défis qui sont posés à l'OIB en termes de notoriété : on constate en effet en Grande-Bretagne, où le Baccalauréat comme nous le savons s'appelle les A Levels, qu'un nombre croissant de lycées britanniques installés en Grande-Bretagne choisissent de proposer à leurs élèves, qui sont essentiellement des enfants britanniques, de

présenter le Bac de Genève plutôt que les A Levels traditionnels afin d'avoir les meilleures chances d'accès aux universités britanniques. C'est vous dire le chemin qu'a réussi à parcourir ce Bac de Genève dans un pays, pour des enfants de ce pays et dans des établissements scolaires de ce pays en vue des universités de ce pays, et ce au détriment du baccalauréat de ce pays ! Nous n'en sommes malheureusement pas là avec l'OIB. Nous avons en face de nous un diplôme de qualité qui connaît des développements absolument fantastiques !

[Philippe Shaw-Latimer, Directeur de la Section Internationale britannique, Lycée International de Saint-Germain-en-Laye](#)

Vous parliez du Bac international de Genève. Il me semble qu'ici le CIV était le seul établissement public en France qui proposait le Bac de Genève. Où en est le CIV avec ce bac, est-ce que vous le proposez toujours, est-ce que vous avez des réflexions à partager sur la comparaison entre l'OIB et le Bac de Genève ?

[Alain Brulant, Proviseur du CIV](#)

C'est une question douloureuse, parce que notre histoire est assez douloureuse, et je n'en n'ai pas la mémoire totale. Donc je pense que dans la salle vous aurez plus d'experts aptes à mieux répondre que moi. En tout cas, nous ne préparons plus du tout au Bac de Genève. L'histoire est douloureuse et elle a été à un moment donné un peu compliquée en matière de structures.

[Pascal Bernard, Président de l'APEG, l'association de Parents d'élèves, Section Internationale allemande, CIV](#)

Parmi les objectifs des Sections Internationales, il y en a 2 qui peuvent être contradictoires : l'un c'est l'excellence ; et l'autre c'est l'attraction, permettre à des enfants venant de pays étrangers de s'intégrer en France. Or s'intégrer est difficile, s'intégrer avec l'excellence l'est encore plus. Et donc cela ne peut pas se faire sans des mesures d'accompagnement. Mme. Enée a montré comment cet accompagnement est pris en compte au niveau de la classe de Seconde, mais je peux dire que nous avons des difficultés au niveau des collèges parce que, même s'il y a le mécanisme FLE, il y a des élèves qui sont en difficulté et qui le sont souvent à cause de cette exigence d'excellence qui fait qu'ils ont du mal. Ce n'est pas une question, mais plutôt un point sur lequel je voudrais apporter un éclairage car il y a quand même des élèves qui ont été mis en échec et, pour moi, l'excellence ce n'est pas de mettre des élèves en échec, mais c'est de les accompagner à la réussite.

[François-Xavier d'Aligny](#)

Il est hors de question de nier la difficulté de toute forme d'excellence. Ce n'est pas pour autant qu'il faut renoncer à promouvoir l'excellence, au bénéfice d'un pays, de son peuple et de ses enfants, en valeur absolue comme en valeur relative d'ailleurs. Parce que si nous ne le faisons pas au bénéfice de l'attractivité de notre pays et de nos enfants, on sait très bien qu'il y a d'autres pays qui le font déjà.

Je voudrais à cet égard me référer à 2 chiffres qui visent d'ailleurs les mêmes pays. Le premier concerne la vie des entreprises et en particulier les entreprises industrielles. Nous savons que nous manquons dramatiquement d'ingénieurs, et de jeunes ingénieurs, en Europe. Or vous savez certainement que la Chine, par exemple, « produit » à elle seule 700.000 nouveaux ingénieurs chaque année, que l'Inde également « produit » 700.000 nouveaux ingénieurs par an, alors que les USA et l'Europe de l'Ouest réunis n'en « produisent » que 70.000 annuellement !

Cela veut dire qu'à l'époque où nous parlons de délocalisations, qui sont fondées entre autres sur les différences de coûts salariaux, nous ne parlerons bientôt plus essentiellement de ces

différences de coûts salariaux mais de transfert de technologie à grande échelle et sur des bases véritablement crédibles. Quand EADS et Airbus vendent des avions à la Chine, la Chine pose de plus en plus de conditions relatives aux transferts de technologie, c'est-à-dire que certains de ces Airbus soient montés en Chine.

L'époque où ces transferts de technologie se faisaient sur la base d'anciennes technologies sera très bientôt révolue si on pense au nombre incroyablement plus élevé de jeunes ingénieurs « produits » en Chine ou en Inde. On ne peut donc décemment et moralement pas vis-à-vis de nos enfants renoncer à la difficulté de l'excellence.

Cette situation des flux de jeunes ingénieurs en Chine a d'ores et déjà des résultats tangibles. Vous avez tous vu une publication qui est parue il y a une dizaine de jours concernant les statistiques de dépôts de brevets pour 2008. La Chine a été, dès 2008, le 2^{ème} pays au monde en termes de dépôts de brevets, juste derrière les USA. C'est la première fois que la Chine arrive à ce classement.

Donc je crois qu'aussi bien pour des raisons sociales que pour le plaisir de transmettre des valeurs intéressantes à nos enfants, naturellement également pour des raisons d'intérêt économique, nous ne pouvons que viser l'excellence. Tirer un pays vers le haut me paraît être un objectif incontournable. Mais il n'est évidemment pas question d'en nier les difficultés au niveau du travail quotidien que vous évoquiez, et en particulier des difficultés d'intégration pour des enfants qui arrivent en France sans parler le français.

Alors cela s'appelle FLE, d'autres établissements parlent eux de « français spécial », peu importe : le sujet est le même, c'est celui de savoir comment conduire à l'excellence des enfants qui ne parlent pas français, malgré les difficultés et sans les conduire à l'échec. La seule réponse possible est un accompagnement de qualité, comme vous le disiez très justement.

Jean-Jacques Barbaroux

Je voudrais apporter un complément de réponse. Dans la politique éducative de l'Education nationale, le Président a souhaité il y a 2 ans qu'on inclue la notion d'accompagnement éducatif. Ce concept a été véritablement mis en place l'an dernier.

Au départ, l'accompagnement éducatif visait justement à accompagner - dans le parcours scolaire comme en dehors des heures scolaires - les populations que les familles ne pouvaient pas accompagner, essentiellement les populations en situation difficile. L'académie de Nice a fait des appels à projet sur l'accompagnement éducatif et j'ai tenu à interpeller l'Inspecteur d'académie sur la situation tout à fait particulière du CIV. Au départ, celui-ci a été relativement surpris : voyant les résultats du CIV au Brevet, voyant les origines socio-professionnelles des familles des élèves du CIV, il ne comprenait que le CIV ait besoin de budget pour l'accompagnement éducatif. Et l'un des points sur lesquels j'ai pu insister, c'est la difficulté de ces enfants liée d'une part à la langue, d'autre part à l'internat pour certains qui se retrouvent privés du soutien des familles et enfin à l'extrême attente des familles. L'Inspecteur d'académie a finalement bien compris que nous ne sommes pas que un public favorisé et nous avons donc obtenu des moyens pour faire de l'accompagnement éducatif, accompagnement que nous mettons en particulier sur les Mathématiques, sur l'accompagnement méthodologique ou sur des matières expérimentales sur lesquelles nous savons qu'il y a des enjeux importants qui recourent d'ailleurs aussi ceux de la formation des futurs ingénieurs.

Malgré cet accompagnement éducatif, nous sommes tout à fait conscients des difficultés que vous évoquez, et il reste bien sûr évident que cette pression est plus difficile à surmonter quand les enfants sont jeunes ou au collège que lorsqu'ils sont plus grands et au lycée.

François-Xavier d'Aligny

Je voudrais apporter un autre angle de réponse à ce que vous disiez. Je rappelle d'abord que nous avons entendu de Stéphanie Stantcheva qu'elle est arrivée en France à 6 ans ne parlant pas un mot de français et que « cela marche ». Mais, surtout, quelle est l'alternative pour les familles de ces enfants qui arrivent en France ne parlant pas français et qui, considérant que c'est trop difficile, renâcleraient devant l'obstacle ? Pour les familles de ceux des pays qui ont des écoles « à eux » en France, l'alternative est alors de refuser la chance de l'intégration : les Américains vont mettre leurs enfants dans The American School of Paris, les Allemands dans la Deutsche Schule de Toulouse ou d'ailleurs, etc... Ces familles ne font, pour des raisons que je n'ai pas à apprécier, pas le choix de l'intégration dans le système du pays, la France, qui les accueille et elles sont alors plutôt dans une démarche, pardonnez le mot qui est bien sûr exagéré, de ghetto. Est-ce que c'est cela que nous voulons en France ? La réponse, à mon avis, ne peut être que non, et cela vaut donc le coup de prendre toutes les mesures d'accompagnement dont M. Barbaroux vient de parler. Les enjeux sont tellement importants qu'il faut relever ces défis en y apportant des réponses de qualité et d'excellence.

Danièle Blake, Présidente, APELEVIA, Association des Parents d'élèves du Lycée International Georges DUBY, Luynes

Je me souviens qu'au 1^{er} Congrès des Sections Internationales, il avait été dit que l'objectif de l'Education nationale était qu'il y ait 2 Sections Internationales par Académie. La carte que vous avez montrée fait apparaître qu'on en n'est pas encore là, mais ce serait intéressant de savoir où en est le projet. En particulier, parmi les Sections qui ont été ouvertes, y-en-a-t'il qui sont des Sections gratuites dans des établissements publics ? Quel est le pourcentage Sections payantes / Sections gratuites ?

François-Xavier d'Aligny

S'il y a 1 personne qui est l'homme de l'art en la matière et qui peut vous répondre avec compétence, c'est M. Jean-Pierre Attal qui représente la DREIC du Ministère de l'Education nationale. La réponse à votre question est évidemment oui.

La décision à laquelle vous faites référence tient beaucoup à cœur à la FDEI, puisque c'est nous la FDEI qui avons écrit de notre main l'amendement parlementaire que plusieurs sénateurs ont bien voulu porter à la Loi cadre d'orientation scolaire d'avril 2005, dite « Loi Fillon », amendement dont vous trouvez le texte dans le Website de la FDEI.

Jean-Pierre Attal, DREIC, Ministère de l'Education nationale

Vous avez insisté sur la progression fantastique des Sections Internationales depuis 2-3 ans. Je crois qu'on arrive désormais à un palier, on augmentera bien sûr, mais pas avec une telle rapidité ni avec une telle importance. Alors quelle est l'évolution que je constate ?

Il y a une volonté de la part de beaucoup de Recteurs de se conformer à ce souhait d'ouvrir 1 ou 2 Sections Internationales de langues différentes. Pour cette année, je dois bien sûr faire une référence particulière aux Sections Internationales chinoises et souligner que je travaille au quotidien avec Mme. la Ministre Conseiller de l'Ambassade de Chine ici présente. Cette année, donc, nous avons ouvert 12 Sections Internationales dans 8 académies (7 dans l'hexagone, 1 à La Réunion), toutes avec l'aide du pays partenaire. Ce n'est pas que nous manquions d'experts chinois, mais enseigner est un métier et nous ne pouvons pas envisager de faire du bricolage avec des gens qui resteraient 6, 12 ou 18 mois. Il faut des professionnels qui soient de véritables enseignants dans le pays partenaire. Et si nous avons pu arriver à l'ouverture des premières Sections Internationales chinoises au 1^{er} septembre 2008, c'est après 3 ans de travail. La Chine est un grand pays aux ressources innombrables, mais trouver

la perle rare, c'est-à-dire le professeur chinois qui maîtrise bien le français et qui est capable d'enseigner dans nos Sections Internationales, reste une épreuve de force même pour des Chinois.

Pour répondre à votre question, il y a de plus en plus d'ouvertures de Sections gratuites dans le système public : pratiquement 99% des ouvertures se font dans le système public, 1% dans le système privé conventionné. Ces ouvertures correspondent à des moyens qui sont pris sur les académies, tout en respectant le cahier des charges, même si il est quelques fois difficile de le faire respecter. Vous savez, Monsieur le Président, que je partage parfaitement vos exigences en matière de qualité et, à chaque fois que nous recevons un dossier, nous insistons sur le fait que les enseignements spécifiques soient délivrés par des natifs, même s'ils sont titulaires de l'Education nationale.

Vous savez par ailleurs que, grâce à l'ouverture des Sections chinoises, nous avons maintenant 2 DNL, Histoire-Géographie et Mathématiques.

Il y a un véritable engouement pour les Sections Internationales parce qu'il y a des enjeux derrière, comme le Ministre l'a dit et comme vous l'avez rappelé. Il faut bien entendu qu'il y ait des flux d'élèves, des entreprises et que tout le monde soit conscient que c'est un travail collectif.

4^{ème} question

J'ai lu dans votre courrier, dans lequel vous nous tenez au courant de ce qui est fait par la FDEI, que des personnes se sont rendues en Angleterre pour faire mieux connaître l'OIB dans les universités britanniques et donc faciliter l'accès des titulaires de l'OIB à ces universités. J'aimerais savoir si d'autres choses sont faites dans ce domaine, comme vous l'avez dit le Bac de Genève est beaucoup plus connu, l'OIB l'est moins.

François-Xavier d'Aligny

Je ne suis pas au courant de cette visite et les Directeurs de Sections Internationales britanniques présents aujourd'hui peuvent en parler mieux que moi. Ce que je peux dire avant de passer la parole à Peter Woodburn, Directeur de la Section britannique de Ferney-Voltaire, c'est que, dès lors que le Ministre a indiqué dans son discours vouloir prêter une oreille bienveillante et une attention certaine aux propositions qui vont ressortir de notre Congrès, il y a, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, une chose que le Ministère peut faire, qui est que quand des journalistes, à qui on ne peut jamais forcer la main, d'un journal économique, d'un journal général ont l'intention d'écrire un article sur les dispositifs scolaires spécialisés d'enseignement des langues et des cultures, ils reçoivent une information sur les Sections Internationales : quand ils s'adressent à la DREIC, nous n'avons pas d'inquiétude ; mais les journalistes s'adressent également à d'autres départements, d'autres directions du Ministère de l'Education nationale.

Et l'une des propositions que nous aimerions faire au Ministre, c'est qu'il donne instruction à tous ses services, lorsqu'ils sont interrogés par des journalistes sur la question des dispositifs scolaires spécialisés dans l'enseignement des langues et des cultures, de ne pas parler que des Sections Européennes / Orientales mais aussi des Sections Internationales et de l'OIB.

Le sujet de la représentation de la France dans les organismes internationaux, je parlais tout à l'heure par exemple de l'OCDE, est une autre demande, une autre proposition que nous aimerions faire au Ministre : que le représentant gouvernemental de la France dans des réunions de ce type sache que la France a des choses à dire sur ce sujet.

Mais toute autre proposition sera la bienvenue. Philippe Shaw-Latimer et Frans Thijssen animeront demain l'Atelier N° 4 consacré à l'OIB et je crois que, parmi les sujets dont vous voudrez discuter si j'ai bien compris, il y a entre autres la question de la notoriété de l'OIB.

[Peter Woodburn, Directeur, Section Internationale britannique, Ferney-Voltaire](#)

Je voudrais indiquer que la démarche faite par 2 collègues vis-à-vis de certaines universités britanniques a eu lieu au mois de juin 2008. Il s'est agi d'aller en Angleterre, de parler de l'OIB devant un groupe de personnes qui travaillent dans plusieurs facultés en Grande-Bretagne. Ils ont également négocié avec l'UCAS, l'organisme qui gère les admissions aux universités anglaises. Les personnes concernées étaient l'un de mes collègues à Ferney-Voltaire et Rob Miller qui est là dans la salle et qui va pouvoir vous expliquer les choses plus dans le détail.

Mais je voudrais simplement vous dire que ce n'était pas la première démarche de ce type, et il y a déjà eu des contacts nombreux et réguliers avec les universités anglaises. Il me semble que nous sommes de plus en plus efficaces, cette approche est maintenant coordonnée et les Sections se parlent pour avoir un message en commun. Nick Baker, de la Section Internationale britannique de Saint-Germain-en-Laye, doit aller en Angleterre prochainement pour refaire le même type d'exercice.

Lors du 1^{er} Congrès il y a 18 mois, l'atelier N° 4 était articulé autour de la publicité qu'on pourrait faire en faveur de l'OIB. Et nous avons constaté que le problème à traiter de la manière la plus urgente est celui de la réputation de l'OIB en France. Même auprès des enseignants et même auprès des professeurs enseignants dans des lycées internationaux.

[Kevin Capé, Conseiller d'orientation, Section Internationale américaine, Saint-Germain-en-Laye](#)

J'occupe cette fonction depuis 1989. Chaque fois que nous envoyons des élèves aux USA, au Canada, en Grande-Bretagne, en Irlande, en Australie, on envoie ainsi aussi de l'information sur l'OIB. L'OIB est finalement relativement bien connu, il est considéré aux USA et au Canada comme un atout. Il est exact que, paradoxalement, l'OIB est moins connu en France que dans certaines (grandes) universités au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et au Canada. Il faut donc que les efforts commencent ici en France.

[François-Xavier d'Aligny](#)

Merci beaucoup. Je suis absolument convaincu de ce que vous venez de dire tous les deux. Ceci dit, la promotion de l'OIB auprès des universités étrangères doit être poursuivie : il suffit à cet égard de penser aux résultats obtenus par le Bac de Genève, par exemple en matière de préparation à l'accès aux universités dans des pays comme les Pays-Bas ou l'Allemagne par exemple. Mais il est malheureusement certain que le premier déficit est en France.

[Martine Quelen, Proviseur, Lycée des Pontonniers, Strasbourg](#)

Juste une précision : pour moi, ce sont 20 ans d'étranger, j'étais au Lycée International de Washington l'année dernière et responsable du Centre d'examens des Etats-Unis, en particulier pour l'OIB. Nous travaillions entre autres avec M. Bernard Manuel, le fils de la fondatrice de l'Ecole Active bilingue Jeannine Manuel. Je confirme tout à fait ce que vient de dire M. Rob Miller : en termes d'orientation, les élèves qui avaient l'OIB avaient les meilleures places dans les universités américaines et canadiennes. L'OIB est donc vraiment un plus pour ses titulaires. 60% des élèves du lycée français restaient en Amérique du Nord, même si leurs parents n'y restaient que 2-3 ans puisqu'ils travaillaient souvent dans des

organisations internationales. L'OIB est donc vraiment un gage de qualité qui se porte très, très bien là bas, malgré la compétition avec le Bac de Genève.

Je voudrais apporter une précision concernant la notion d'intégration. Il y a des expériences à l'heure actuelle pour trouver des solutions, il y a des Inspecteurs Généraux qui travaillent pour les élèves nouvellement arrivés en France, et il y a par exemple des expériences dans l'académie de Strasbourg avec les collèges d'accueil, les classes d'accueil dans les collèges qui ont des gens du voyage ou des élèves nouvellement arrivés en France en situation vraiment difficile. Au lycée International des Pontonniers par exemple, la classe d'accueil de Seconde est un sas de positionnement pour tous ceux qui arrivent : nous les testons et nous voyons en fonction de leur niveau s'ils vont au collège ou au lycée. Nous les gardons 1 an, ou plus, et nous sommes pôle de positionnement pour tous les lycées de l'académie. Ce sont des opérations intéressantes où les moyens sont mis. Mme. Enée montrait le nombre important d'heures au CIV, pour une classe de 30 élèves nous avons 52 heures aux Pontonniers.

[François-Xavier d'Aligny](#)

La FDEI n'est évidemment pas du tout politique, mais on peut très bien voir sur ces questions d'intégration ce qui pourrait être fait autour des Sections Internationales arabes. Il n'y en a que 2 en France, celle d'Honoré de Balzac à Paris et celle de la CSI Europôle de Grenoble : elles ont un tout petit peu moins pures que le veut la règle, car le programme d'Histoire-Géographie, à défaut de pouvoir être celui d'1 seul pays arabe partenaire (le Maroc en l'occurrence), est le programme français. Mais il n'y a donc que 2 Sections Internationales arabes et, sur le sujet de l'intégration, on voit bien tout le travail qu'on pourrait faire en s'inspirant d'une bulgare qui est arrivée en France à 6 ans ne parlant pas un mot de français, comme celle dont nous vous avons montré l'interview tout à l'heure. Et la Bulgarie n'est un pays ni plus, ni moins favorisé que certains pays arabes.

[Goulam Maleck, Proviseur, CSI Europôle, Grenoble](#)

La question de l'arabe est effectivement assez particulière, étant donné que la référence n'est pas unique. Il y a des mondes arabes, et non pas un monde arabe, ce qui conduit à une problématique très différente, entre autres par rapport aux autres Sections. Néanmoins un programme a fini par être établi en commun d'ailleurs avec le professeur d'arabe d'Honoré de Balzac.

Je voulais revenir sur ce qui vient d'être dit par ma collègue de Strasbourg. Je voudrais rappeler que les Sections Internationales ne sont pas des réponses, mais qu'il y a une véritable réponse pour l'accueil des nouveaux arrivants en France. Les Sections Internationales sont plutôt une réponse à l'expatriation notamment sur les technopôles françaises. Je pense qu'il est important de faire cette différence.

Dans l'académie de Grenoble, il existe actuellement un centre mis en place pour l'accueil des nouveaux arrivants avec un certain nombre de prestations, par exemple dans le FLE. Nous partageons nos ressources en ce qui concerne le FLE avec ce centre, mais globalement ce n'est pas notre objectif.

Enfin, je voudrais également inviter les collègues, sous le couvert de M. Brulant, les collègues proviseurs et principaux, et adjoints, présents à une petite réunion après le repas.

[François-Xavier d'Aligny](#)

Parfait, tant mieux, si une forme d'association des chefs d'établissements à Sections Internationales se met en place, c'est formidable.

Jocelyne Black, Trésorière, FDEI

On parle de la reconnaissance de l'OIB aux Etats-Unis. Alors dans ce cas là, je ne comprends pas pourquoi vient d'être créé un baccalauréat franco-américain. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi.

François-Xavier d'Aligny

D'abord, c'est la loi. Je vais me faire l'avocat d'une cause que je n'aime pas beaucoup défendre et que je défends d'ailleurs mal. Si certes la FDEI a réussi à faire passer dans la loi d'orientation scolaire d'avril 2005, dite « Loi Fillon », un amendement parlementaire au bénéfice du développement des Sections Internationales, il y a dans cette loi également un passage relatif à la création et au développement des baccalauréats dits « binationaux » sur le modèle de l'Abibac.

Si vous me permettez en cette fin de journée, une expérience personnelle : j'ai été pendant plus de 10 ans le Directeur Général en France de la plus grande banque allemande, la Deutsche Bank. Nous étions donc dans le franco-allemand, la plus grande banque allemande en France. Pendant ces 11 ans, j'ai beaucoup embauché : or je n'ai jamais embauché un seul titulaire de l'Abibac. Je pense que l'Abibac est un diplôme d'une certaine qualité, mais qu'il n'« arrive pas à la cheville » de l'OIB Section allemande, et prendre, dans un texte de loi français, l'Abibac comme référence pour développer des baccalauréats binationaux m'a plutôt inquiété.

Ce baccalauréat franco-américain fait suite au franco-espagnol, encore que pour ce dernier il s'agisse plutôt de reconnaissance, et il a été suivi par le franco-italien qui a été signé il ya peu de temps.

Jean-Pierre Attal, DREIC, Ministère de l'Education nationale

J'adhère totalement à ce que vous venez de dire, en particulier au niveau de la différence de qualité. Un élève qui entre en école primaire en Section Internationale et qui sort avec l'OIB a 13 années longues et formatrices de cursus dans la langue de la Section concernée. Et je confirme l'expérience que vous avez eue en tant que chef d'entreprise : on ne peut pas demander aux titulaires de l'Abibac qui commencent en Seconde pour arriver en Terminale d'avoir le même bagage.

L'Abibac, c'est une longue histoire et c'est une volonté politique, c'est le couple franco-allemand. On a réussi à retomber un petit peu sur ses pieds puisque les élèves des Sections Internationales allemandes peuvent obtenir l'Abitur sous réserve évidemment de composer en allemand, ce qui n'est pas le cas de tout le monde. Néanmoins la formation, au bout du compte, est totalement différente. Et je répète que je partage tout à fait votre analyse.

Un diplôme qui est obtenu au bout de 3 ans risque évidemment de faire peser sur l'autre diplôme qui est obtenu au bout de 13 - 14 ans un certain nombre d'hypothèques. Ceci est une vision personnelle. J'ai défendu l'OIB depuis des années, j'ai été à l'origine de l'OIB Section arabe du temps où le Conseiller culturel avait voulu l'instaurer au Lycée Lyautey de Casablanca et au Lycée Descartes de Rabat, j'ai participé à tous ces débats et j'ai mis en route cette certification. Je trouve l'OIB de grande qualité, sérieux, crédible. En face de cela, 3 ans sont trop courts.

Je m'occupe aussi des accords interuniversitaires internationaux et je vois se développer de plus en plus, et d'une façon exemplaire, des doubles certifications au niveau Master de l'université.

François-Xavier d'Aligny

Je pense qu'on ne peut pas mettre un diplôme qui est exigeant tout au long des années primaire – collège – lycée sur le même plan que l'Abibac, car ce dernier est un diplôme « purement maison » : l'Abibac est un diplôme franco-français, le principe de confiance y existe certes mais cela reste des notateurs français.

Prenez le cas de l'OIB Sections allemande, britannique, espagnole, etc... : vous avez une correction étrangère.

Je ne dis pas que l'Abibac n'est pas sérieux, mais ce n'est pas le même type de diplôme que l'OIB.

De là à dire que les doubles certifications n'ont pas d'intérêt n'est pas du tout mon opinion et je n'ai jamais dit cela. Certains responsables importants pensent qu'à travers la double certification on développe des coopérations beaucoup plus durables. C'est le cas du baccalauréat binational franco-espagnol, de l'Esabac franco-italien.

Pour le baccalauréat franco-américain, c'est un peu différent car on ne peut même pas le passer en France : il ne se passera qu'aux Etats-Unis, pour des raisons purement d'opportunité, c'est-à-dire qu'il s'agit de faciliter l'admission dans les universités américaines d'un certain nombre d'élèves des lycées français à l'étranger, établissements de l'aefe. Mais on peut effectivement douter, puisqu'il est vrai qu'on a de bons échos de la façon dont l'OIB est perçu aux USA. Je ne sais d'ailleurs pas combien d'élèves cela va concerner.

.Nous avons bien compris que les tenants de la double certification ont des objectifs complètement différents de ceux qui sont les nôtres.

Il est vrai que, développant des coopérations bilatérales, on peut avoir une double certification avec les Tchèques, avec les Polonais, etc... mais réalisez le temps que cela met !

[Mme. Bodil Delus, Directrice, Section Internationale danoise, Saint-Germain-en-Laye](#)

Je vais essayer de répondre à Jocelyne Black à ma manière. Je crois que ceci est très, très, très politique.

Au Danemark il y a un lycée français et, autrefois, ils avaient l'OIB comme nous. Et à un moment donné le Proviseur français a trouvé que c'était un peu trop compliqué et il a préféré négocier un bibac franco-danois. Et mon inspectrice, ici présente à mes côtés, qui est Directrice de la Section danoise au lycée français de Copenhague, peut certifier que le niveau bibac veut surtout dire que les élèves suivent exactement le même cursus en danois langue / littérature et histoire que dans un lycée danois ; ce qui est différent, c'est que les autorités danoises ont plus de pouvoir, elles ont le pouvoir sur cet examen côté danois. Alors que l'OIB est un baccalauréat français, et même si les Danois voudraient le changer un tout petit peu cet examen, ce n'est pas possible car c'est un baccalauréat français.

[Christian Melka, DAREIC, Académie d'Aix-Marseille](#)

C'est par enthousiasme que je prends la parole à la suite des différents intervenants. Je suis aussi d'avis que le débat sur l'évaluation, la certification s'inscrit dans une dimension internationale et je ne peux qu'apporter un témoignage de terrain en vous disant que, chaque fois qu'on parle d'évaluation et de certification, il s'agit bien d'une négociation avec nos partenaires étrangers et que cette dimension est fondamentale aujourd'hui quand on veut arriver à des standards bien compris de part et d'autre. On ne pourra pas décréter des éléments de qualité de façon unilatérale.

Donc il est évident que lorsqu'il va s'agir de faire ensemble un pas vers une reconnaissance internationale de nos compétences et de nos qualités, cela passera par une discussion, un rapport au quotidien avec nos partenaires. Cette discussion, cette négociation s'organisent dans le cadre des relations internationales que peuvent tenir des individus, des établissements

scolaires, mais bien sûr aussi les états concernés. Les différents niveaux de certification que nous avons évoqués convergent donc vers une idée essentielle qui est d'arriver à une compréhension mutuelle, à un accord. Que ces compréhensions s'organisent de manière bilatérale ou multilatérale donne bien évidemment, en fonction des situations concernées, des solutions variées et des priorités parfois différentes de terrain. Quelqu'un a rappelé l'accueil des enfants arrivant en France, accueil qui peut se poser en des termes extrêmement différents en fonction des réalités socio-culturelles et des origines, des langues, des cultures et des pays concernés.

Donc ce sont différentes solutions ou différentes propositions qui s'organisent dans les politiques académiques et dans les politiques nationales : je pense qu'il ne s'agit pas de les opposer entre elles. Ces réseaux ont construit une richesse. Je pense que notre pays a développé pendant des années et développe encore toujours à l'international un réseau d'établissements, des personnels compétents qui y travaillent. La proposition et l'offre éducative qui sont apportées à l'étranger, sur des formules différentes correspond aussi à une richesse.

J'ai beaucoup apprécié l'intervention faite sur la pédagogie nécessaire en France et je pense que cette pédagogie permettrait d'arriver à une meilleure compréhension de cette variété de situations et de la nécessité de comprendre aussi que l'international devient concret lorsqu'on le discute avec nos partenaires étrangers.

[Yvonne Fracassetti, Consulat d'Italie, Nice](#)

Je voudrais simplement intervenir à propos de l'Esabac qui vient d'être signé il y a quelques jours et également témoigner du malaise qui a tout de même été évident parmi nos enseignants en Sections Internationales qui n'ont pas tout de suite bien compris de quoi il s'agissait : OIB plus Esabac, surtout quand cela se fait dans le même établissement.

Il ne faut évidemment pas que cette situation devienne négative, il ne faut surtout pas que les 2 diplômes entrent en concurrence, ce serait vraiment dommage, et de toutes façons ce ne sera pas facile à gérer par les proviseurs des lycées internationaux. Il faudra en effet bien expliquer aux destinataires, aux élèves, aux familles, etc...quelles sont les différences entre les deux. Alors je pense que la seule manière pour l'OIB de « bien s'en sortir », c'est d'expliquer cette différence fondamentale qui est celle d'une vocation multiculturelle, celle du multiculturalisme, alors que celle de l'Esabac est plutôt inter-régionale, bilingue et binationale, sans la même vocation de multiculturalisme.

Je pense que c'est surtout là-dessus qu'il faudra insister. Mais ce n'est pas si difficile, car je vois que les familles qui inscrivent leurs enfants dans les Sections Internationales sont des familles qui souvent voyagent beaucoup et qui ne se limitent pas obligatoirement à par exemple seulement la France et l'Italie. La réalité de la France et de l'Italie est plus évidente dans les régions frontalières, mais ce n'est absolument pas celle de la majorité. Je me répète, je pense que dans l'atelier de demain consacré aux caractéristiques pédagogiques de l'OIB, il faudra beaucoup insister sur le fait que l'OIB doit absolument accentuer sa vocation de formation multiculturelle. C'est-à-dire qu'il doit y avoir la conscience chez les enseignants, et surtout chez les enseignants français, qu'ils ne sont pas dans une école française normale et qu'il y a une nécessité d'ouverture, d'échange, de remise en question continuelle entre les différentes pédagogies. C'est comme cela que l'OIB devient vraiment une école internationale au sens noble du terme.

C'est ce que je dis toujours aux enseignants italiens qui arrivent. Ils ne viennent pas ici pour enseigner l'italien comme ils l'enseignent en Italie, ils viennent pour apprendre à comparer et pour transmettre un message culturel dans un contexte multiculturel. Et je pense que c'est ce qui peut distinguer l'OIB et l'Esabac ou toute autre certification binationale.

[Jean-Louis Tétrel, Proviseur, Honoré de Balzac, Paris](#)

Ce que vous venez de dire, Madame, me comble de plaisir. Nous sommes, à Balzac, ensemble : les enseignants, l'équipe de direction, les associations de parents, tout à fait fermement orientés vers cette recherche du multiculturalisme. Et j'en veux pour preuve cette journée très chargée que nous avons connue mardi dernier au cours de laquelle nous avons reçu Monsieur le Ministre de l'Education nationale pour une émission qui commence à être connue dans l'hexagone, émission animée ensemble par des élèves non internationaux mais aussi par des élèves internationaux qui échangent, qui apportent leurs points de vue, leurs façons d'analyser le fait politique. Et le matin même la Section Internationale allemande avait invité Daniel Cohn-Bendit dans la mesure où il est un représentant tout à fait intéressant de cette notion de biculturalisme.

Enfin, c'est avec plaisir que je vous rappelle l'ouverture officielle d'une Section Internationale italienne pour le collège et pour le lycée en cette rentrée de septembre 2008. Nous aurons besoin de faire en sorte qu'elle puisse s'accrocher et rejoindre ses 5 sœurs de façon durable.

[François-Xavier d'Aligny](#)

Je voudrais préciser un mot technique que vient d'employer M. Tétrel. Il a parlé de Section Internationale officielle : il y a les Sections ouvertes et les Sections officielles. Les premières sont, comme leur nom l'indique, des Sections qui sont ouvertes et qui ont reçu l'aval de la DREIC, mais qui n'ont pas encore une durée d'existence minimum attestant de leur pérennité et de la qualité de leur fonctionnement.

Lorsque ces éléments sont atteints, au bout de quelques années, le chef d'établissement peut demander que cette Section soit « officialisée », ce qui se matérialise par un Arrêté du Ministre de l'Education nationale et par le fait que cette Section est dès lors mentionnée dans la liste des Sections Internationales publiée officiellement par le Ministère de l'Education nationale, par exemple dans son site internet.

[Romy Feliu Almanza, DAREIC, Académie de Montpellier](#)

Pour renchérir sur ce qui a été dit : il est important de bien faire la différence entre la notion d'OIB qui est basée dans les lycées internationaux et les doubles certifications (franco-espagnol, Esabac, etc...) qui ne demandent justement pas une implantation obligatoire dans un lycée international.

Vous parliez de la difficulté à gérer les deux. Il y a moyen d'éviter cette difficulté. L'intérêt que nous y voyons est justement cette biculture, cette ouverture entre 2 pays voisins ou non qui va faciliter cette mobilité professionnelle future dont on parle tant mais à laquelle les élèves sont finalement assez peu confrontés dans leur cursus traditionnel.

[Goulam Maleck, Proviseur, CSI Europôle, Grenoble](#)

Je fais partie de ces chefs d'établissement qui doivent accueillir à la fois l'Esabac et l'OIB Section Internationale italienne. Pour l'instant, le choix que nous faisons est de permettre aux élèves qui ne parviennent pas à suivre les exigences de l'OIB de conserver une possibilité de mettre en valeur les acquis qu'ils ont eu en langue. Ce sont donc ces élèves là qui vont en Section Esabac, pour l'instant.

Autre point : en ce qui concerne la reconnaissance de l'OIB au niveau national. Lors du 1^{er} Congrès des Sections Internationales organisé par la FDEI il y a 18 mois, je vous avais fait part d'une convention que nous avons passée avec l'université Stendhal à Grenoble pour faire reconnaître l'OIB obtenu par nos élèves de la Section Internationale anglaise : l'expérimentation est en cours ; en 2007-2008, 3 élèves titulaires de l'OIB britannique sont rentrés directement en 2^{ème} année de langue, littérature et civilisation à l'université Stendhal, ils ont brillamment réussi et ils sont donc actuellement en 3^{ème} année.

Nous continuons à négocier pour obtenir cet avantage pour nos autres Sections Internationales et nous nous fondons donc sur l'expérience en anglais pour faire avancer le dossier. Par ailleurs nous sommes également en négociations avec l'université de Savoie pour obtenir d'y faire rentrer certains de nos élèves directement en 2^{ème} année.

Nous sommes malheureusement tout seuls dans cette affaire.

[Rob Miller, coordinateur Histoire – Géographie, Section Internationale britannique, CSI, Lyon](#)

Nous parlons beaucoup de l'OIB comme d'un diplôme multinational. Or ce n'est pas ce que je vois dans les faits, dans la réalité, malheureusement. Sur la base de mon expérience de 15 ans dans le système qui m'amène à voir comment on travaille dans les différents établissements, j'ai l'impression que l'OIB n'est pas vraiment un diplôme multiculturel et qu'il y a en fait 2 systèmes parallèles. Je voudrais demander à la FDEI si elle pourrait nous aider, nous les professeurs, à travailler plus ensemble de façon à vraiment créer un diplôme vraiment multinational.

[François-Xavier d'Aligny](#)

Merci pour le « challenge », c'est un sacré défi ! Et nous ne pouvons pas avancer sur un défi de ce type sans le soutien des chefs d'établissement concernés avec qui il est important de travailler ensemble, par exemple sur cette question. Peut-être que M. Maleck souhaitera aborder également ce sujet ce soir. J'ai un de mes collègues dans le Comité Exécutif de la FDEI qui partage votre analyse. Avant d'y revenir, je voudrais néanmoins d'abord passer la parole au prochain intervenant.

[Pascal Bernard, Président de l'APEG, l'association de Parents d'élèves, Section Internationale allemande, CIV](#)

Ma question porte sur la définition des exigences de l'OIB suivant les Sections. Vous avez beaucoup parlé d'accords bilatéraux entre les pays pour définir le contenu de l'OIB : comment les différentes exigences qui sont définies aux niveaux bilatéraux sont-elles alignées au niveau de la France ? J'ai l'impression qu'il y a des OIB qui n'ont plus tout à fait le même niveau que les autres et ceci va poser un problème sur la reconnaissance de l'OIB si ces différences devaient être sensibles.

[François-Xavier d'Aligny](#)

Je vais essayer de vous répondre, ainsi qu'à M. Miller et à Jocelyne Black en cherchant à prendre la perspective du monde de l'entreprise.

Certains d'entre nous dans cette salle sont un peu préoccupés - et ils le feront savoir demain

au cours de l'atelier consacré à l'OIB - par le risque de dilution, de déperdition de qualité de l'OIB résultant de la croissance du nombre des candidats. Je rappelle les chiffres montrés tout-à-l'heure, le nombre de candidats est de l'ordre de 1.500 - 1.600 par an. Compte tenu du contexte législatif existant depuis la Loi Fillon d'avril 2005 qui prévoit l'augmentation du nombre des Sections Internationales et donc l'accroissement de celui des candidats à l'OIB, et même si on rejoint l'analyse de Jean-Pierre Attal prévoyant un rythme de croissance au cours des années à venir un peu inférieur à celui des années récentes, on peut évidemment s'interroger sur ce risque de déperdition de qualité et se demander comment on pourrait garantir, maintenir et assurer un haut niveau de qualité, ne serait-ce même qu'au niveau de ce que cette croissance implique sur le plan logistique, en particulier au niveau des épreuves orales. Et un Congrès comme le nôtre est tout à fait fondé à se poser cette question.

Comme l'a souligné Jean-Pierre Attal, le principal objectif du baccalauréat binational franco-américain, qui a été signé il y a peu de temps, est de faciliter l'accès aux universités américaines des élèves français des lycées français des Etats-Unis : c'est quand même une population très ciblée, avec un objectif (les universités américaines) qui est, lui aussi, très ciblé.

Si on pose la question de l'OIB dans le contexte non pas de l'accès aux universités, mais dans celui de l'accès au monde de l'entreprise et si vous vous mettez à la place d'un directeur du recrutement, comment la comparaison entre baccalauréats binationaux et OIB se présente-t-elle ?

Quand ce directeur du recrutement a en face de lui un titulaire d'un baccalauréat binational, quel qu'il soit d'ailleurs - pas seulement le binational franco-américain, mais cela peut être l'Abibac, l'Esabac, ou tout autre - il a une information totalement incomplète et non comparative sur le contenu de ce diplôme. On ne sait en effet pas ce que vaut, en contenu, en qualité, en niveau de compétence linguistique, etc... le diplôme franco-américain par rapport à l'Abibac ou à l'Esabac, etc... ; sur le plan linguistique, le recruteur peut, s'il est de bonne humeur (!), considérer que le candidat parle 2 langues.

En revanche, avec un titulaire de l'OIB, ce même directeur du recrutement a en face de lui un titulaire d'un diplôme formaté d'une manière unifiée pour toutes les Sections, les coefficients par exemple étant identiques par discipline quelles que soient les Sections. La vie de ce recruteur est ainsi simplifiée puisqu'il n'a pas à se poser la question de la qualité et du contenu relatifs du diplôme OIB des candidats titulaires de l'OIB de Sections Internationales différentes qu'il a en face de lui. La seconde différence, comme vous le savez, est que normalement un titulaire de l'OIB est très souvent trilingue : la langue française, la langue de la Section et la LV1.

Autrement dit, le directeur du recrutement qui aura à choisir entre 2 candidats, l'un titulaire d'un baccalauréat binational, l'autre titulaire de l'OIB, aura une référence connue, standardisée et de qualité en termes de contenu avec l'OIB, alors qu'avec le diplôme binational le profil est complètement différent : incertitude sur la qualité et le contenu, et seulement 2 langues.

Voilà donc un élément de réponse, parmi d'autres, à votre question. A mon avis, la seule véritable faiblesse de l'OIB c'est son déficit de notoriété, mais sur le plan pédagogique il n'y a vraiment pas grand-chose à dire contre l'OIB.

Alors peut-être qu'un jour nous pourrions rêver de faire progresser l'OIB en y travaillant ensemble avec les pays des 3 autres langues majeures, l'OIB et les Sections Internationales ne pouvant naturellement fonctionner qu'en étant articulés autour d'une langue majeure. Et on pourrait très bien imaginer que le système des Sections Internationales soit « copié / collé » dans les pays des langues majeures en question : en Allemagne par exemple, cela voudrait dire mettre en place des Sections Internationales allemand + polonais, allemand + français,

allemand + anglais, allemand + russe, etc...La même chose pourrait être mis en œuvre dans les pays de langue espagnole et dans les pays anglo-saxons.

Sur la base d'une telle idée, on pourrait imaginer d'arriver à la mise en place d'un partenariat, d'une association, d'une reconnaissance automatique au niveau des 4 OIB ainsi créés. Cette association représenterait alors une force de frappe - en termes de nombre de titulaires, de visibilité et de qualité - considérable par rapport au Bac de Genève.



François-Xavier d'Aligny

Avant de terminer cette 1^{ère} séance plénière et de passer aux questions de logistique, je voudrais souligner deux points :

- madame la Ministre Conseiller de l'Ambassade de Chine a été saluée bien sûr à juste titre, je voudrais également saluer les représentants des Consulats généraux d'Espagne et d'Italie.
- dans l'optique de la partie rencontres entre vous, je voudrais aussi à la fois saluer et faire valoir les points suivants qui me paraissent particulièrement passionnants : d'abord au niveau des chefs d'établissement français qui sont présents : plusieurs occupent la fonction de chef d'un établissement à Sections Internationales depuis très peu de temps, au maximum 2 ans. C'est le cas de M. Brulant, et c'est le cas également de Mme. le Proviseur du Lycée des Pontonniers à Strasbourg, de M. le Proviseur du Lycée Honoré de Balzac à Paris ou du Proviseur de la CSI à Lyon. Je me réjouis très profondément de leur présence à ce 2^{ème} Congrès des Sections Internationales. Nous avons par ailleurs, au niveau des jeunes Sections, des représentants d'établissements dans lesquels se trouvent des Sections chinoises par exemple, nous en avons déjà parlé. Nous avons également des représentants d'établissements qui vont ouvrir leur première Section, comme Dijon.

L'un dans l'autre, ils sont des acteurs relativement jeunes du dispositif des Sections Internationales et je me réjouis beaucoup de leur présence et évidemment des chances d'échange d'expériences qui nous sont fournies par la présentation du CIV qui a été faite ainsi que par les rencontres de ce soir, les ateliers et le déjeuner demain.